



## COMPTE RENDU CM DU 26 NOVEMBRE 2017

### **Restructuration du cimetière communal par la société FINALYS**

La société Finalys, spécialiste en législation funéraire, nous soumet une proposition de convention afin de restructurer le cimetière via la procédure de reprise des concessions et l'établissement, entre autre, d'un logiciel nous permettant de suivre au mieux le cimetière communal.

Le CM décide d'y adhérer.

### **Programme travaux sylvicoles pour l'année 2018**

Le conseil accepte les travaux suivants :

Dégagement et/ ou cloisonnement pour les parcelles suivantes

P 20r-P44 j-P57 j

Nettoisement de régénérations pour les parcelles 68-69-70-71

La fourniture et la pose de plaques de parcelles en aluminium.

### **Demandes dégrèvement facturation eau**

Le dispositif Warsmann, relatif au dégrèvement des factures d'eau après compteurs ne peut être mis en place que si la réparation de la fuite d'eau a été effectuée par un professionnel (facturation ou attestation à l'appui).

En dehors de ce dispositif, seuls les problèmes directement liés au réseau ou aux compteurs seront étudiés au cas par cas afin de bénéficier d'un dégrèvement sur la part communale.

Le conseil accepte dans ce cadre les demandes de dégrèvement de madame GEHIN et de monsieur DEPLANTE

### **Indemnités de gestion et de confections du budget par le trésorier principal de la commune**

Le conseil Municipal accepte l'indemnité de conseil et de confection du budget pour un montant de 468,97€ (quatre cent soixante-huit euros et quatre-vingt-dix-sept centimes) pour l'année 2017.

### **Projet accessibilité mairie**

Il s'agit, pour pouvoir répondre aux normes d'accessibilité de délocaliser la mairie actuelle dans les locaux communaux jusqu'alors destinés aux restaurants.

Ce projet fait suite à l'agenda programmé voté précédemment en conseil municipal et au fait que nous ne répondons pas aux critères de dérogation. D'autre part les travaux nécessaires à l'accessibilité sur les bâtiments actuels sont trop coûteux et dénatureraient le patrimoine.

Le conseil accepte le projet présenté par SOLHIA, demande l'inscription au BP 2018 du montant des travaux et autorise le Maire à demander les subventions au titre de la DETR et auprès du Département.

La réalisation du projet ne sera définitive qu'au regard des subventions qui pourront être allouées

### **Retrait procédure judiciaire**

A l'unanimité, le conseil municipal demande au procureur de la république le retrait de sa constitution de partie civile dans la plainte déposée à l'encontre de monsieur DUMONT en 2013.

*(Affichage le 28/11/2017)*

Le Maire,  
Karine FOUGOU

Mairie de BREUREY-LES-FAVERNEY  
10 Place de la Mairie  
70160 BREUREY-LES-FAVERNEY  
Tél : 03 84 91.34.58